



## **Déclaration liminaire du Sgen-CFDT LIMOUSIN**

*CTSD Haute-Vienne du 25 juin 2021*

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le mois de juin est traditionnellement celui où on clôture une année tout en mettant en place la suivante. Celle qui se termine a été compliquée et celle qui arrive s'annonce hélas sans trop d'espoir de changement...

Le Sgen-CFDT porte la parole de personnels qui pour beaucoup sont lassés du paradoxe qu'il y a de la part du Ministère : d'un côté, développer un discours de la confiance et de l'autonomie, de l'autre ne jamais relâcher la pression, une charge de travail qui ne cesse d'augmenter avec un pilotage qui reste descendant et vertical.

Le Sgen-CFDT affirme que la responsabilité impose de préparer la rentrée 2021 en prenant en compte la réalité. Même si la situation sanitaire peut sembler mieux maîtrisée, les effets de la pandémie ne sont pas derrière nous en termes d'adaptation des scolarités et des parcours.

Il y a donc urgence de prévoir dès à présent les conditions de rentrée.

Les agents sont déçus des rendez-vous de carrière et promotions qui ne reconnaissent pas leur engagement à leur juste valeur.

Les agents sont déçus des demandes de temps partiels parfois non autorisées dans certains départements.

Les agents sont déçus des mutations non obtenues.

Et ne comprennent pas que les organisations syndicales n'aient plus accès aux informations, supprimant ainsi le lien de proximité qui existait entre collègues.

Même si nous savons que des données individuelles nominatives ne peuvent plus nous être communiquées, nous ne comprenons pas et déplorons en revanche vivement que les services de l'administration refusent de nous donner certaines données chiffrées collectives, comme le nombre de recours des agents suite au mouvement, ou encore le nombre de TRS nommés à titre provisoire, pour ne citer que 2 exemples.

En ce qui concerne les conséquences de la pandémie, la Ministre de la fonction publique a informé la CFDT Fonctions Publiques, et l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique, qu'elle avait saisi notre ministère sur la question des modalités de reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle au sein de notre ministère. Les procédures décidées et mises en œuvre rendent les choses plus complexes pour les agents de l'Éducation nationale que pour les agents d'autres ministères. Pour le Sgen-CFDT, cette différence n'est pas légitime.

Depuis plusieurs mois, nous demandons un suivi des personnels ayant contracté le Covid-19, et une attention particulière à celles et ceux qui ont fait des formes graves, ou qui subissent un Covid dit long. Pour nous, il ne s'agit pas seulement d'avoir un suivi statistique et épidémiologique des agents, mais aussi de construire et améliorer par le dialogue social l'accompagnement de ces agents. La reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle fait partie de cet accompagnement. Nous demandons donc que des concertations soient organisées pour améliorer la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle, pour donner une information claire aux agents à ce sujet. Là aussi, le manque cruel de médecins du travail promet de rendre les choses difficiles, mais cela ne doit pas avoir pour conséquence que les agents n'accèdent pas à leurs droits, ne soient pas accompagnés correctement alors même que dans le cadre du Grenelle, le ministère affirme sa volonté d'améliorer l'accompagnement des personnels.

Concernant cette carte scolaire de rentrée, objet de ce CTSD, nous regrettons bien sûr le manque de moyens alloués à notre département, déjà amputé en CTA de repli en février (alors que nos voisins creusois ont quant à eux obtenu 2 moyens supplémentaires, alors que leur situation de taux d'encadrement était pourtant nettement meilleure que la nôtre), trop faible dotation qui ne nous permet pas de mettre en place les mesures imposées par le Ministère sans « dégâts collatéraux » : fermeture de classes, notamment en milieu rural, impossibilité d'abonder la brigade départementale de remplacement ou les RASED, etc.

La création imposée d'une nouvelle UEMA sur le département, prise sur les moyens existants et non par une dotation supplémentaire exceptionnelle, en est également l'illustration et nous le déplorons.

A ce sujet, vous avez décidé de positionner cette UEMA sur l'école maternelle Gérard Philippe de Limoges Beaubreuil, choix qui nous paraît cohérent au vu des locaux disponibles notamment. Cependant, nous ne comprenons pas pourquoi cette décision n'entraîne pas l'augmentation automatique de la décharge de direction de cette école, qui passe ainsi de 7 à 8 classes.

En effet, tout comme pour une ULIS école ou une Unité d'accueil des élèves de moins de 3 ans, cette unité est considérée comme une classe à part entière dans les textes, et comme nous l'avons vérifié, entraîne dans de nombreux départements l'augmentation du nombre de classes de l'école qui l'accueille. Cette hausse de la décharge nous paraît donc totalement légitime, et selon nos informations ce serait également le cas aux yeux de Mme Gerde, IEN HV2, qui appuierait cette demande. Demande d'autant plus légitime que cette école maternelle se situe en REP, où d'autres écoles (dont certaines toutes proches) bénéficient parfois d'un petit

supplément de décharge « hors cadre légal » de la définition du temps de décharge des directeurs en fonction du nombre de classes.

Nous attirons également votre attention sur la situation de l'école de Dournazac, qui vous a saisie d'une demande d'ouverture, et qui ne figure pourtant pas parmi les situations à examiner dans les documents de travail que vous nous avez communiqués en amont de ce CTSD d'ajustement. Qu'en est-il au vu des chiffres en votre possession ?

Enfin, nous souhaitons avoir une pensée amicale et un mot pour nos collègues contractuels, recrutés depuis plusieurs années pour certains, et qui viennent d'être remerciés sèchement avec la notification de leur fin de contrat au 31 août, pour des raisons purement budgétaires par l'institution EN, qu'ils aient ou non donné satisfaction et se soient pleinement investis dans leur mission de service public.

Nous dénonçons vivement cette précarité organisée et cette gestion RH qui ne donne aucune place à l'humain. Il est certes beaucoup moins coûteux pour le Ministère d'utiliser des étudiants à tiers temps classe pour un salaire de moins de 700€ sans aucune garantie de réussir le concours au bout.

Merci de votre attention.